



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chiffre erroné concernant l'absentéisme scolaire en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 33095

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions d'élaboration et de propagation d'un chiffre erroné concernant le nombre d'élèves absents lors de la rentrée scolaire 2020 au sein du département de Seine-Saint-Denis. Mme la députée constate qu'une semaine seulement après la rentrée des classes le rectorat de Seine-Saint-Denis a communiqué aux parlementaires un bilan faisant état de 3 900 élèves manquant à l'appel. Ce chiffre a ensuite largement circulé dans les médias, sans aucune distance critique, portant de la sorte atteinte encore une fois à la réputation du département, qui n'en avait nullement besoin. Mme la députée a pourtant signalé aux services du rectorat, quelques jours seulement après la communication de ce chiffre, que celui-ci était manifestement incorrect. M. le recteur a pourtant mis un mois à rectifier cette information, laissant libre cours aux commentaires médiatiques stigmatisants et dépourvus de tout fondement. Mme la députée s'interroge sur le processus qui a conduit à une erreur de calcul aussi importante, ainsi que sur le délai qui a couru jusqu'à la publication d'un rectificatif. Mme la députée prie donc M. le recteur et M. Blanquer de faire toute la lumière sur cette situation afin que de pareils dysfonctionnements ne se reproduisent pas. D'autre part, Mme la députée constate que de nombreux médias ayant relayé cette information sans vérification ne font pas mention du rectificatif. Mme la députée demande donc à M. Blanquer quels moyens il compte déployer afin que l'information correcte puisse être connue le plus largement possible. Mme la députée rappelle enfin que la Seine-Saint-Denis est un département en proie à des difficultés réelles et qu'il se voit souvent durement stigmatisé dans les médias. La situation économique et sociale de ce territoire est la plupart du temps traitée avec tout le sérieux qu'elle mérite par les élus et les pouvoirs publics. À ce titre, la diffusion de fausses informations de ce type n'est ni utile ni opportune, cela ne doit donc se reproduire en aucune manière.

Texte de la réponse

Les effectifs d'élèves effectivement présents sont très difficiles à estimer au moment même de la rentrée scolaire, dans les premiers jours de septembre, encore plus dans la période que nous avons vécue à la rentrée 2020 en raison de la crise sanitaire. Les constats d'effectifs définitifs, établis par la DEPP, le sont à partir de bases qui sont mises à jour par les écoles et les établissements du second degré tout au long du mois de septembre. Les données utilisées pour le constat statistique ne sont donc disponibles qu'à la fin du mois de septembre chaque année. Il est dès lors courant que les remontées de tout début septembre soient incomplètes, même si elles sont très attendues par les décideurs, élus et administrations, comme par les médias. Comme souligné, le recteur de Créteil a rapidement communiqué des données consolidées. Ce rectificatif a été largement relayé dans la presse, en particulier francilienne. L'attention portée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux difficultés de la Seine-Saint-Denis est assurée et constante, comme en témoignent les moyens et les politiques publiques mises en place pour les élèves du département.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33095

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7176

Réponse publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2590